

GUIDE DE RÉSERVATION — BAILLEURS & SYNDICS

Entretien annuel de votre parc de pompes à chaleur NIBE

Station technique agréée NIBE

Édité le : 25/08/2026

Vous gérez plusieurs logements équipés de pompes à chaleur NIBE. Ce guide vous explique comment commander l'entretien annuel de tout votre parc en une seule fois, régler par carte, puis laisser chaque locataire réserver lui-même son créneau — ou fixer une date unique pour l'ensemble.

EN BREF — 5 ÉTAPES

- 1. Vous renseignez vos adresses et le nombre de machines par type.
- 2. Vous choisissez le mode d'organisation (chaque locataire, ou une date commune).
- 3. Vous voyez le montant, puis vous réglez l'ensemble par carte, en une fois.
- 4. Vous recevez les liens de réservation à transmettre à vos locataires (0 € pour eux).
- 5. Le rapport vous est adressé ; un an après, nous vous rappelons pour renouveler.

ÉTAPE 1 — VOTRE COMMANDE EN LIGNE

Rendez-vous sur la page dédiée aux bailleurs :

<https://world-waste-energy.com/bailleur.html>

Renseignez votre raison sociale, votre e-mail (il recevra la facture et les liens de réservation), votre téléphone et, si vous le souhaitez, votre SIRET.

Ajoutez ensuite chaque adresse de votre parc : saisissez le code postal, choisissez la commune, indiquez le bâtiment ou la résidence, puis le nombre de machines par type :

- Air vicié (gamme S735, F730, F750...)
- Air / Eau (aérothermie)
- Géothermie
- Autre marque

Utilisez « + Ajouter une adresse » pour déclarer plusieurs sites dans la même commande.

LE MODE D'ORGANISATION (À CHOISIR)

Chaque locataire choisit sa date

- Chaque locataire reçoit un lien et réserve le créneau qui lui convient, selon ses disponibilités.
- Le déplacement est compté par machine hors de notre zone locale (chaque logement peut être visité un jour différent).

Une seule date pour tout le parc

- Vous fixez une date d'intervention unique (au moins 48 h à l'avance) : nous passons sur toutes les machines ce jour-là.
- Dans ce cas, le déplacement est offert. Prévenez vos locataires pour l'accès aux logements.

ÉTAPE 2 — LE MONTANT

Cliquez sur « Voir le montant » : le détail s'affiche automatiquement — nombre d'entretiens, remise selon le volume de machines, déplacements éventuels, TVA et total à régler. Le montant est calculé au tarif en vigueur, sans engagement au-delà de la commande que vous validez.

ÉTAPE 3 — LE RÈGLEMENT

Vous réglez l'ensemble en une seule fois, par carte bancaire, via notre paiement sécurisé. Vos locataires n'ont rien à payer. La facture (entre professionnels) vous est adressée par e-mail.

ÉTAPE 4 — LES RENDEZ-VOUS

Si vous avez choisi « chaque locataire choisit sa date »

- Vous recevez par e-mail un lien de réservation par machine.
- Transmettez à chaque locataire le lien correspondant à son logement.
- Le locataire ouvre son lien, choisit son créneau et valide : réservation à 0 € (déjà réglée par vous), valable une seule fois.

Si vous avez choisi « une seule date pour tout le parc »

- Nous intervenons sur toutes les machines à la date que vous avez fixée.
- Il vous suffit de prévenir vos locataires pour l'accès aux logements ce jour-là.

ÉTAPE 5 — APRÈS L'ENTRETIEN

- Le rapport d'intervention de chaque machine vous est adressé, à vous, le bailleur.
- Un an plus tard, nous vous envoyons un rappel par e-mail pour renouveler l'entretien du parc.

VOTRE ESPACE EN LIGNE

Depuis votre espace, retrouvez à tout moment vos commandes, l'état de chaque réservation et les liens à transmettre (ou à renvoyer) à vos locataires :

<https://world-waste-energy.com/mon-compte.html>

Première connexion : cliquez sur « Mot de passe oublié ou première connexion ? » et saisissez l'e-mail utilisé pour la commande.

BON À SAVOIR

- Nous sommes station technique agréée NIBE.
- Un locataire absent le jour du rendez-vous ? Son lien reste utilisable pour reprendre un créneau ; un nouveau déplacement peut alors être facturé.
- Le déplacement est offert lorsque vous choisissez une date commune pour tout le parc.
- Une remise s'applique selon le nombre de machines de votre parc.
- L'extension de garantie NIBE (jusqu'à 7 ans) est souscrite par le client directement auprès de NIBE ; l'entretien annuel par une station technique agréée participe au maintien de ses conditions.

NOUS CONTACTER

World Waste Energy S.A.S — 8 rue Geilenkirchen, 29300 Quimperlé

Tél : 06 07 44 81 92 — E-mail : contact@world-waste-energy.fr

Commander en ligne : <https://world-waste-energy.com/bailleur.html>